La Gazette Pennole

MAIRIE DE PENNE
Le Bourg—81140 PENNE

Responsable de publication :
Jean-Luc Kretz

Ont participé à ce numéro :
Florence Ayçaguer,
Philippe Delabre,
Jihan Ghiati-Chardon,
Thierry Guiraud.

Maquette, Mise en page :
Chantal Gilli

N° 10 — 1er Trimestre 2013 — 25 janvier

Bulletin d'informations municipal

Penne

SOMMAIRE

Page 1
EDITO :
Le mot du Maire

Pages 2 à 5
VIE COMMUNALE
PLU et PADD, Aménagement du bourg, Bilan saison estivale 2012, Embellissement du village, Voirie, État Civil,…

Pages 6 à 8
VIE INTERCOMMUNALE
Informations spéciales sur la nouvelle Communauté de Communes du Cordais et du Causse (4C), Tennis, Maisons partagées, …

Numéros utiles

Mairie
☎ : 05-63-56-31-11
Fax: 05-63-56-39-40
Courriel : mairiedepenne@orange.fr
Site : http://www.mairie-penne-tarn.fr
Horaires d'ouverture :
9h00-12h00 et 14h00-17h00
Fermé le mercredi et week-end

Eau
☎ : 05-63-56-31-11 (semaine)
☎ : 06-10-58-08-63 (urgences)

Électricité dépannage (Gaillac)
☎ : 08-10-33-30-81

Pompiers
☎ : 112

Gendarmerie
☎ : 05-63-56-48-30

ÉDITO

Le mot du Maire

L'année 2012 vient de s'éteindre avec sa farandole de bons et de mauvais moments.
L'année 2013 commence et nous espérons tous qu'elle apportera à chacun d'entre vous joie et bonheur.
N'ayant plus l'insouciance de penser que mes souhaits, aussi sincères soient-ils, pourraient changer le monde, je limiterai la portée de mes vœux les plus chers à tout ce qui touche au « Monde » de notre petite commune.

Tout d'abord, j'adresse mes vœux les plus sincères de réussite aux projets qui voient le jour en ce début d'année ainsi qu'aux projets en gestation. Mes vœux s'adressent aussi, mêlés à des remerciements, à tous les bénévoles d'association. Je vous souhaite à toutes et à tous, connus et encore inconnus, santé, bonheur et la richesse du cœur.
J'espère très profondément qu'en ces temps de rigueur un contact étroit et solidaire continue à régner entre les habitants de notre commune.

Vous pourrez vous rendre compte en lisant cette gazette des nombreux défis auxquels notre commune aura à faire face, dus en partie à la fusion des Communautés de Communes (Communauté de Communes du Causse Nord-Ouest du Tarn avec la Communauté de Communes du Pays Cordais) et à sa nouvelle réorganisation. Cette fusion permettra, je l'espère, le maintien de nombreux services et l'aboutissement de nombreux projets.

Tous ensemble nous pouvons contribuer à améliorer le quotidien de chacun.
Alors encore à tous, le conseil municipal se joignant à moi, je vous souhaite une très belle heureuse année 2013.

Jean-Luc KRETZ

2013, AGISSONS ENSEMBLE POUR NOTRE CADRE DE VIE !

Nous avons la chance depuis l'été dernier, qu'Odile Stoltz, embauchée à mi-temps par la Commune, s'occupe d'entretenir et de mettre en valeur le village. Sa connaissance du village, l'affection qu'elle lui porte et les liens qu'elle a avec chacun, sa disponibilité et son implication quotidienne en ces lieux, font qu'elle nous aide à observer, prendre conscience et proposer de petites actions d'entretien comme des projets plus ambitieux. Habitants, citoyens, élus, employés communaux, visiteurs, tous, concourons à améliorer notre confort et à embellir notre environnement.

Les chantiers restent nombreux. Certains gagneraient à être partagés, pour être plus intelligents. Grâce à des journées communales, mais aussi des chantiers de jeunes. Restaurer les calades de la Caussade et du chemin menant au pont romain, créer et installer des récupérateurs d'eau de pluie, identifier et organiser le dépôt des déchets verts et pourquoi pas leur réutilisation, recenser jardins en friche situés sous les remparts pour leur redonner leur fonction de jardins d'agrément et potager, défricher grâce aux pâtures de moutons, chèvres…

Les associations de sauvegarde des églises de Penne et des Œillets d'Adelays oeuvrent également dans ce sens comme d'autres parmi vous, servons-nous aussi de vos dynamiques et de vos savoir-faire. Vous avez à cœur l'embellissement du village, le projet de création de vitraux actuellement en cours est un bel exemple de mise valeur du patrimoine et d'inscription contemporaine.

En attendant et pendant ce temps, la Commune s'occupe de la signalétique dans le village pour donner quelques informations essentielles au bon fonctionnement collectif, des pavés et trous, des tas de graviers ici et là et des gros travaux (WC dans le village par exemple).

Nous vous proposerons des Rendez-vous tout au long des prochains mois. Les informations seront également diffusées sur le Site Internet de la Commune (www.mairiedepenne.com) ou par affichage.

(Concernant les pigeons et la colombine, si vous avez une solution éprouvée et satisfaisante, n'hésitez pas à vous manifester en mairie.)

Opération « jardins publics en mouvement » : le principe du jardin en mouvement est de conserver, dans la nature, certaines plantes, parfois considérées comme mauvaises herbes, ayant poussé spontanément et d'en semer ou planter d'autres et de laisser évoluer le jardin au gré des aléas et opportunités : vent, semelles de chaussures, oiseaux, fourrure et pelage des chiens et chats, conditions plus favorables, … Chaque année on entretient, oriente l'évolution. Gilles Clément en France est un maître dans ce domaine.

La Commune propose de recueillir et d'acheter des graines puis de les redistribuer aux volontaires participants. Chacun les plante exclusivement chez lui et dans l'espace public en « friche » et dans les coins et recoins publics, s'occupe de veiller à la bonne croissance et de prendre des photos puis de les communiquer à la Mairie. Ces photos seront mises en ligne sur le site Internet de la Commune et donneront lieu à une exposition présentée en une occasion particulière de fêter une action collective et conviviale, avec la conviction d'agir aussi pour le bien commun. La période de distribution se situera d'avril à octobre.

RDV le samedi 02 mars à la mairie à 10 heures.

Après tout ceci, aborder la question des crottes de chiens paraît superflu, effectivement. Pourtant ! Que les propriétaires prennent conscience qu'il leur appartient de régler ce problème. Cela ne relève ni des voisins, ni des employés communaux !

ETAT CIVIL

Naissances :

Lucien **STEIL GRIS,** né le 27 juin 2012 à Montauban, domicilié à Costo Caoudo.

Robin **BOULOC,** né le 30 juillet 2012 à Montauban, domicilié à Périllac.

Pablo **CHABAL,** né le 20 octobre 2012 à Montauban, domicilié à Murel.

Nicola **RAKOWSKI,** née le 07 novembre 2012 à Montauban, domiciliée à Courgnac.

Anaïs **VELTEN VIAL,** née le 09 décembre 2012 à Penne, domiciliée à Fabret.

PROJET DE MAILLAGE DE L'EAU

Peu d'avancées sur ce dossier. Le montant des travaux (4 millions d'euros) nécessite un montage financier fin : nous attendons donc de savoir quelle sera la participation de l'Agence de l'Eau pour pouvoir aller plus avant.

STATION D'ÉPURATION DE FONTBONNE

Le seul fait nouveau sur ce dossier depuis la précédente gazette réside dans le déroulement de l'enquête publique de cet été, qui n'a relevé aucune remarque particulière. Les travaux devraient donc pouvoir démarrer prochainement.

BILAN CHÂTEAU SAISON 2012

Environ 17000 visiteurs. 8 groupes adultes sont venus visiter le site, 17 groupes d'enfants sont venus visiter et faire des ateliers.
Les visiteurs viennent essentiellement par le bouche à oreille et suite aux compagnes de communication.

La Municipalité adresse ses remerciements à Daniel Giroud, trésorier de l'Office de Tourisme, pour avoir pris l'initiative d'installer des WC provisoires, mais très appréciés maintenant des hôtesses, en dessous de l'OT.

C'était un travail fastidieux et long, et notre ami n'a pas ménagé sa peine.
Un grand merci pour cela et aussi pour la réparation des fuites de la toiture.

PROGRAMMATION VOIRIE

Sont programmés dans les délais les plus brefs les travaux de réfection de voirie suivants :
- Chemin du Plo,
- Chemin de Garissou,
- Chemin de Pepenut,
- Chemin de Raux,
- Chemin de Fontbonne : les travaux sur ce dernier seront effectués après le chantier de la station d'épuration de Fontbonne.

REMPLACEMENT DES VITRAUX DE LA FAÇADE NORD, EST ET SUD DE L'EGLISE STE CATHERINE

Ce projet porté par la Commune, propriétaire de l'édifice fait l'objet d'un partenariat avec l'association de sauvegarde des églises de Penne à l'origine de la proposition. L'association accompagne techniquement et financièrement le projet, en lien avec Axel Letellier, architecte maître d'œuvre pour la Commune.
Inspirés de l'intervention, en 1975, de Dominique Fleury, maître verrier, les nouveaux vitraux créés évoqueront l'amour tragique entre le Troubadour Ramon Jordan et la Dame de Penne, histoire emblématique de Penne.

Nous vous laissons la surprise de découvrir cette création originale et vous informerons de l'avancée et de l'achèvement des travaux.

PROJET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

Comme vous le savez depuis la dernière gazette, le Conseil Municipal a entamé en début d'année 2012 un travail de réflexion sur l'aménagement du village. Suite à un appel d'offres, la commission a ainsi travaillé avec le cabinet d'architecte/paysagiste retenu, qui ne nous a pas donné satisfaction. Nous avons donc décidé de communiquer le travail déjà effectué à Monsieur Letellier afin qu'il nous fasse des propositions plus proches de nos préoccupations et de nos moyens. Après un exposé en mairie de ses axes de travail, nous avons confirmé notre collaboration. Dans un programme par tranches de travaux qui s'étalera sur plusieurs années, nous avons retenu deux priorités pour le village :
- l'aménagement de la route qui part du restaurant jusqu'à la maison Raingeard et au-delà (places de parking, aménagement du virage épicerie-mairie...).
- aménagement de l'entrée du village côté maison Dufaud, parking de la salle des fêtes en passant par la mairie jusqu'au carrefour du Roudoulié qu'il faudra réaménager.

Nous sommes maintenant en attente d'un chiffrage de chacune de ces tranches de travaux afin que le Conseil se détermine.

ANNULATION ET REPORT

Conséquence de l'épisode neigeux, la "nuit de la thermographie", organisée depuis plusieurs mois à grand renfort de papier, malheureusement perdu, a sombré sous la blanche neige.
Pour la reporter cette année à une date ultérieure, il nous fallait être sûr que le différentiel de température intérieur/extérieur soit suffisamment marqué afin que la caméra infrarouge fonctionne correctement.
Le planning de Julien Frat, responsable du plan "climat énergie" au pays de l'Albigeois, ne lui permettant pas d'intervenir avant fin Mars, nous avons donc préféré, par sécurité, reporter cette nuit à l'hiver prochain.
Nous vous en tiendrons informé.

PLUVIOMÉTRIE À VAOUR		PLUVIOMÉTRIE À PENNE	
Relevée par Paul DE ROGEZ	Pluviométrie en mm	*Relevée par Thierry GUIRAUD*	Pluviométrie en mm
Juin 2012	46,90 mm	Juin 2012	62,00 mm
Juillet 2012	55,70 mm	Juillet 2012	42,50 mm
Août 2012	77,50 mm	Août 2012	81,50 mm
Septembre 2012	29,90 mm	Septembre 2012	30,00 mm
Octobre 2012	65,80 mm	Octobre 2012	50,00 mm
Novembre 2012	62,00 mm	Novembre 2012	50,00 mm
Décembre 2012	145,90 mm	Décembre 2012	92,50 mm
Total	**483,70 mm**	**Total**	**408,50 mm**

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD, Cf ci-dessous) a été présenté aux pennols en réunion publique le samedi 24 novembre dernier. La commission en charge de l'élaboration du PLU continue ses travaux avec l'aide des architectes—urbanistes missionnés par la commune. Elle finalise actuellement le projet de zonage et entamera très prochainement le projet de règlement.

Si tout avance comme prévu, l'année 2013 devrait apporter la signature préfectorale du PLU de Penne.

Tous les travaux de la commission sont consultables sur le Site communal : http://www.mairie-penne-tarn.fr

LE PADD DE PENNE

Approuvé en Conseil Municipal du 08/05/12 et présenté en réunion publique du 24/11/12.

1 – Favoriser l'accueil de nouveaux résidents.

Constat :

Depuis quarante ans, la commune de Penne connaît une croissance démographique régulière, liée essentiellement à l'arrivée de population extérieure.

L'école, l'épicerie, le restaurant, les services de santé, l'artisanat local constituent des services essentiels pour les habitants, attractifs pour les nouveaux arrivants.

Le parc de logements, qui comprend près de 50% de résidences secondaires s'accroît de 4 à 5 unités par an et présente pour l'INSEE un faible taux de vacance (4,8%, soit 28 unités). Néanmoins, le recensement sur le terrain atteste qu'un très important potentiel de bâti non occupé (anciens bâtiments agricoles, dépendances, ruines, soit une centaine de constructions environ) existe sur la commune, en particulier dans les hameaux. Le secteur locatif est peu présent (13% des résidences principales, dont un tiers de logements communaux) alors que la demande existe.

Le village de Penne est situé sur un éperon rocheux et comporte une dimension patrimoniale très forte. Il comprend une cinquantaine d'habitants permanents, alors que la grande majorité de la population se situe principalement dans les différents hameaux de la commune dont certains sont aussi peuplés que le bourg.

Le nombre de permis de construire en moyenne, pour les dix dernières années, sur la commune de Penne est de 5 par an, soit 50 permis. La surface moyenne de terre consommée est de 3000 m^2 par permis, soit une consommation totale de 15 hectares.

Enjeux :

Maintenir la dynamique démographique pour conforter les services à la population.

Reconquérir le bâti ancien désaffecté afin d'en éviter la ruine et de diversifier l'offre de logements.

Renforcer certains hameaux qui constituent les points majeurs de localisation de la population afin de soutenir la démographie sans dénaturer le village.

Accueillir des habitants sans mettre en péril le sol.

Projet :

Favoriser l'accueil de nouveaux résidents :

- en réhabilitant et en confortant (densification, renouvellement) le potentiel habitable du bourg.
- en permettant la réhabilitation et l'extension mesurée des bâtiments anciens sous réserve de ne pas nuire à l'activité agricole et dès lors que les réseaux le permettent.
- en permettant la densification et l'extension proportionnée des hameaux existants.
- par la création d'un emplacement réservé pour la réalisation d'un hameau nouveau sur une zone favorable à son intégration paysagère et où la nature des terrains n'a qu'une faible valeur agricole.
- par la mise en place de leviers pour favoriser l'offre locative sur l'ensemble de la commune.

Le nombre de permis nécessaires annuellement est de 6, soit 60 permis sur dix ans. Le nombre de logements vacants existants potentiellement réhabilitables sur la commune est de 12, soit un besoin en habitat de 48 autres logements. La consommation par permis étant de 1200 m^2 avec un taux de rétention de 45%, la superficie envisagée en terme de constructibilité est de 8,5 hectares environ. Si on la compare au 15 hectares consommés sur les 10 dernières années, nous pouvons dire que le coefficient de modération de consommation de l'espace est de l'ordre de 0,5.

2 – Affirmer la qualité du cadre de vie.

Constat :

La commune de Penne dispose d'un remarquable patrimoine bâti, paysager, floristique et faunistique, qui fait sa renommée.

Le château et le village, les nombreux hameaux, la vallée de l'Aveyron, les causses, les nombreux points de vue sur les espaces boisés et agricoles mais aussi le petit patrimoine bâti diffus participent à la richesse et à la diversité d'un cadre de vie exceptionnel mais fragile (tendance à la fermeture de certains paysages

…).
La qualité environnementale du territoire communal est reconnue par le classement dans son intégralité au titre du réseau Natura 2000.

Enjeux :

Préserver la richesse patrimoniale du territoire et renforcer son attractivité en protégeant et en mettant en valeur le cadre de vie.
Lutter contre la fermeture des paysages.
Cultiver, partager et transmettre l'héritage vernaculaire du territoire pennol.
Favoriser le lien social.

Projet :

Affirmer la qualité du cadre de vie :
- par la mise en place d'une collégialité dans l'instruction des permis de construire, ainsi que d'un accompagnement pédagogique pour guider dans les choix de construction.
- en privilégiant la prise en compte des points de vue et de l'impact paysager, architectural, agricole et environnemental dans l'élaboration du zonage et du règlement écrit.
- par la préservation de la silhouette du bourg et du château.
- en confirmant le caractère rural du village et des hameaux dans les aménagements des espaces publics.
- par la mise en valeur des lieux de rencontre : places, tennis, salle des fêtes, arboretum, …
- par la protection du petit patrimoine bâti (fours, lavoirs, ponts, calvaires, gariottes, …).
- par la préservation des continuités écologiques et des variétés paysagères (mosaïques de parcelles, reliefs marqués, espaces boisés, clairières, paysages ouverts ...) en utilisant l'article L-123-1-5-7 et les Espaces Boisés Classés.
- par la mise en valeur des berges de l'Aveyron en les préservant de toutes constructions parasites, mêmes mineures, et en prévoyant des emplacements réservés pour aménager des accès à la rivière.
- par la rédaction d'un règlement de publicité.
- par l'harmonie des clôtures (murs de pierres sèches à hauteur limitée, haies d'essences locales et endémiques variées, …).

3 – Soutenir les activités économiques locales.

Constat :

L'économie locale est fondée sur trois secteurs d'activité :
- l'agriculture, essentiellement polyculture et élevage, qui résiste relativement bien dans le temps malgré des conditions d'exercice difficiles : si le nombre d'exploitations régresse encore, la Surface Agricole Utilisée ne recule que légèrement et la valorisation sur place de certaines productions (fromagerie du Pic, vente directe, …) génère de l'emploi local.
- les services à la population et l'artisanat.
- le tourisme, lié à la fois au patrimoine bâti (château et village) et aux activités de nature (vallée de l'Aveyron, centre de Fontbonne, chemins de randonnée …).

Aujourd'hui, 80% des emplois locaux sont occupés par des habitants de la commune.

Enjeux :

Maintenir l'activité agricole.
Développer l'artisanat.
Orienter un développement touristique respectueux de l'échelle de la commune.
Permettre à une part significative des nouveaux arrivants d'exercer une activité sur place.

Projet :

Soutenir les activités économiques locales :
- par la préservation du potentiel de l'activité agricole en évitant le morcellement des terres par la construction neuve et en facilitant la reprise des exploitations (création d'une Commission Locale d'Aménagement Foncier).
- par la valorisation des zones agricoles, forestières et naturelles, la dynamisation des activités commerciales de proximité (marché de producteurs, épicerie, restauration, hébergements,…), …
en définissant un règlement graphique et écrit qui permette l'exercice d'activités professionnelles à proximité du domicile, dans le respect des normes sanitaires et environnementales et des relations de bon voisinage.
- par le développement d'une politique communale autour des activités de loisirs : conserver les chemins de randonnées encadastrés, aménager des cheminements doux et des lieux publics d'accès à la rivière ou aux activités nautiques, gérer les flux touristiques (diffusion de la Charte des Bonnes Pratiques, aires de stationnement organisées, …).
- par l'accompagnement du développement touristique lié au château : aménagement des espaces publics du bourg, optimisation des circulations, programmation de lieux de stationnement …
- en garantissant aux habitants les conditions d'exercice de leur activité professionnelle (télétravail, …).

CRÉATION DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU 1ER JANVIER 2013

La communauté de commune du Causse Nord-ouest du Tarn (CCCNOT) créée en 1993 comprenait 7 communes : Le Riols, Marnaves, Milhars, Penne, Roussayrolles, St Michel de Vax et Vaour pour une population d'environ 1470 habitants.
Suite à la loi du16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales, les communautés de communes se doivent d'avoir une population d'au moins 5000 habitants.
Après plusieurs rencontres avec différentes communautés de communes voisines, le schéma retenu par la nôtre a été la fusion avec la communauté de commune du Cordais, composée elle de 9 communes : Bournazel, Cordes, Labarthe-Bleys, Lacapelle-Ségalar, Les Cabannes, Mousieys-Panens, St Marcel-Campes, Souel et Vindrac-Alayrac. Les communes isolées de Livers-Cazelles et de St Martin Laguépie ont également fait le choix de s'intégrer à ce nouveau schéma, qui a été approuvé par la préfecture du Tarn par un arrêté du 25 juillet 2012.
Cette nouvelle communauté de communes, effective depuis le 1er janvier 2013, porte le nom de **« Communauté de Commune du Cordais et du Causse »** ou **« 4C »** en abrégé.
Son Siège est sis à :
Maison de la communication,
33 Promenade de l'Autan,
LES CABANNES 81170.
Tous ces points ont été approuvés et votés lors du conseil syndical du 26 Novembre 2012.
Pour la commune de Penne, sont élus délégués titulaires appelés à siéger au sein de la nouvelle 4C, Messieurs Jean-Luc Kretz, Philippe Delabre et Sylvain Renard, et délégués suppléants Mesdames Jihan Ghiati-Chardon et Dominique Kyriakos et Monsieur Thierry Guiraud.
La répartition des délégués titulaires et suppléants a été fixée proportionnellement au nombre d'habitants de chaque commune suivant le tableau ci-dessous. Ce mode a été déterminé par la commission de travail composée d'élus des anciennes communautés de communes et des communes isolées. Il a été ratifié par le conseil syndical du 24 septembre 2012.

Habitants	Délégués titulaires	Délégués suppléants
0 à 250	1	1
251 à 500	2	2
501à 750	3	3
750 à 1000	4	4
+ de 1000	5	5

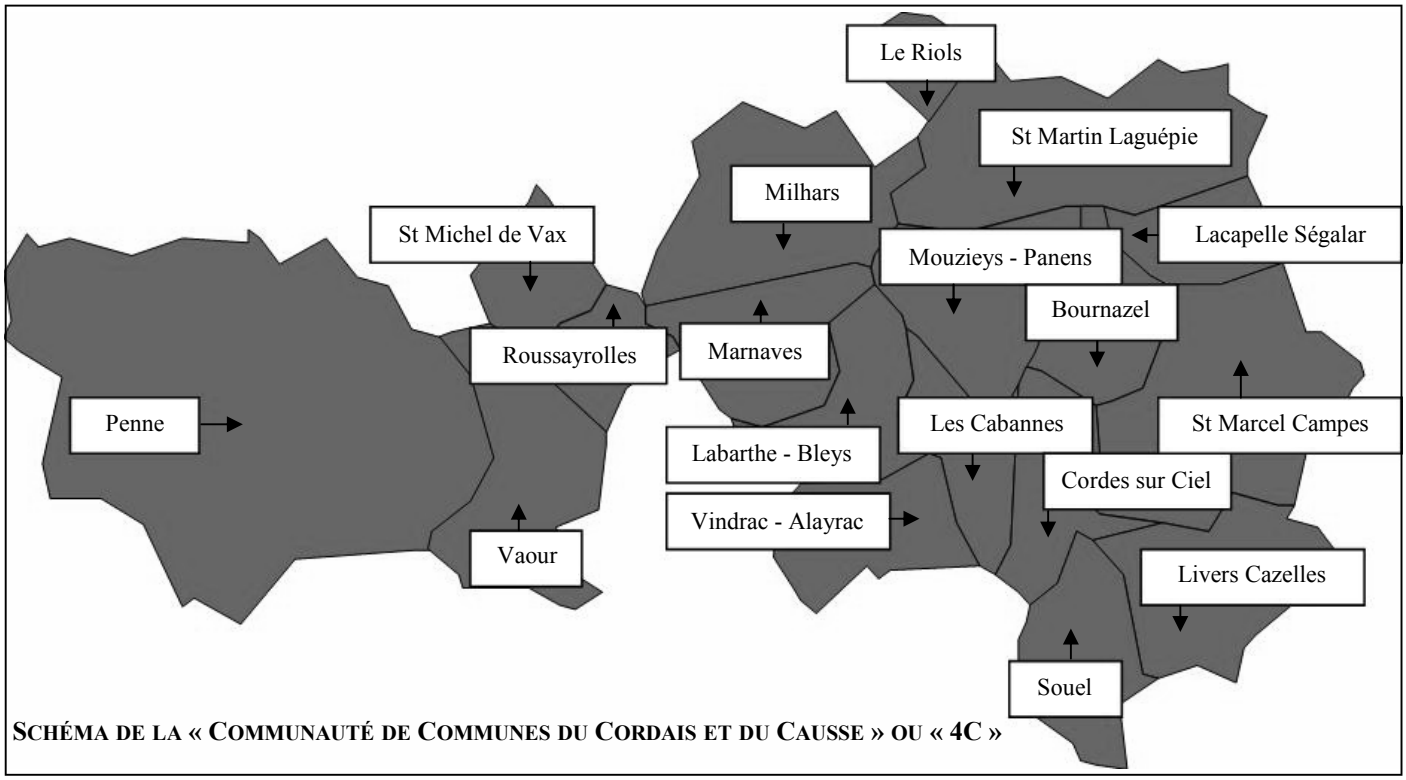

SCHÉMA DE LA « COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CORDAIS ET DU CAUSSE » OU « 4C »

ELECTIONS DU PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS : CRÉATION DES COMMISSIONS

Président : Paul QUILES
Vice–Présidents (en charge de commissions uniquement composées d'élus) :
- Coordination de la mise en place de la communauté et communication extérieure : Jean-David ROOCKX
- Finances et administration : Christian LEDOUX
- Voirie et bâtiments : Jean-Luc KRETZ.
- Développement durable et ordures ménagères : Djamel BOURAHLA
- Tourisme - Mise en place de la taxe de séjour et de l'EPIC (cf article page suivante) : François LLONCH
Vice–Présidents (en charge de commissions composées d'élus et de membres de la société civile) :
- Commission « Agenda 21 » : Djamel BOURAHLA
- Commission action culturelle : Paul VILLAIN
- Commission des écoles : Claude BLANC
- Commission action sociale : Philippe DELABRE

Communes	Population au 01/01/12	Nbre délégués titulaires	Nbre délégués suppléants
Penne	559	3	3
Vaour	315	2	2
Milhars	262	2	2
Le Riols	116	1	1
Marnaves	79	1	1
Roussayrolles	69	1	1
St Michel de Vax	67	1	1
Total	**1467**	**11**	**11**
Cordes	1006	5	5
Les Cabannes	353	2	2
St Marcel Campes	251	2	2
Mouzieys Panens	212	1	1
Souel	185	1	1
Bournazel	177	1	1
Vindrac Alayrac	147	1	1
Lacapelle Segalar	96	1	1
Labarthe Bleys	83	1	1
Total	**2510**	**15**	**15**
St Martin Laguépie	443	2	2
Livers Cazelles	239	1	1
TOTAL	**4659**	**29**	**29**

CRÉATION D'UN EPIC

(Établissement Public d'Intérêt Commercial) destiné à remplacer les différents offices de tourisme.

Son fonctionnement :

Il est administré par un comité de direction et dirigé par un directeur.
Ce comité de direction comprend 17 membres :
- 10 conseillers communautaires dont 7 de la ville de Cordes et 3 du Pays de Vaour.
- 7 représentants des professionnels et associations qui sont désignés par Le Conseil Communautaire sur candidature.

Le comité de direction élit parmi ses conseillers un président issu du Grand Site de Cordes et un Vice-président issu du Pays de Vaour.

Ses missions :

- L'accueil et l'information des visiteurs sur les sites de Cordes, Penne et Milhars.
- Le développement et la mise en oeuvre de la politique touristique définis par la 4C.
- L'élaboration et la commercialisation des produits touristiques.
- L'animation et l'accompagnement des prestataires publics et privés, la participation à l'organisation de fêtes, de manifestations culturelles et d'évènements destinés à renforcer la notoriété du territoire.
- La conduite de missions d'accompagnements techniques, la conception de sentiers et circuits d'itinérance douce, la gestion des agences postales communales de Penne et Milhars dans le cadre de la « *compétence du maintien du service public ».*

Il est obligatoirement consulté sur des projets d'équipements collectifs ou sportifs et la politique locale du tourisme. Enfin, il gère les biens mis à sa disposition par conventions entre la 4C et L'EPIC.

Pour la commune de Penne, les membres de ce comité seront Dominique Kyriakos (élue) et Axel Letellier (professionnel).

LES COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES À LA 4C

- **Compétences obligatoires :**

1/ *Aménagement de l'espace :*
- zone d'aménagement concerté et Schéma de Cohérence Territoriale (Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine à l'échelle du Pays de l'Albigeois, hors communauté d'agglomération d'Albi, un projet mettant en cohérence l'ensemble des politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements).

2/ *Actions de développement économique :*
- aménagement, gestion, entretien des zones artisanales, industrielles et commerciales, touristiques (base de loisirs du Garissou).
- actions de développement touristiques : EPIC (cf article ci-dessus).
- actions favorisant le maintien des Agences Postales de Penne, Milhars, Cordes, Les Cabannes.

- **Compétences optionnelles :**

1/ Création, aménagement et entretien de la voirie intercommunale éligible au FAVIL.

2/ Actions sociales d'intérêt communautaire :
- service de la petite enfance (- de 6 ans) et enfance jeunesse (+ de 6 ans).
- actions en direction des personnes âgées : C'VITAL et Foyer d'Action Sociale du Ségala.
- Centre Social Cordes-Vaour.
- actions en faveur de la petite enfance et de la jeunesse au travers des contrats Enfance-Jeunesse CAF/MSA.
- le Centre de Loisirs Arc-en Ciel et la Crèche « la Coccinelle » (Les Cabannes).
- Le CLAE de Vaour
- Le Jardin d'enfants et la classe passerelle de Milhars.

-Compétences facultatives :

1/ Protection et mise en valeur de l'environnement :
- entretien et création de sentiers d'itinérance douce faisant l'objet d'une édition dans un guide en complément des GR et des sentiers entretenus par le département.
- gestion de l'eau et des rivières.
- assainissement non collectif : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
- élimination et valorisation des déchets ménagers.

2/ Actions d'intérêt communautaire liées aux politiques contractuelles :
- Contrat LEADER, ATOUT TARN, et toutes politiques liées au département, à la région, à l'État, à L'union Européenne.

3/ Prise en charge des cotisations incendie et secours des communes adhérentes.

4/ Investissement et fonctionnement des écoles préélémentaires et élémentaires : transport scolaire du secondaire. Les investissements et emprunts en cours concernant les travaux faits antérieurement dans les locaux scolaires sont pris en charge par la nouvelle 4C.)

5/ Construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs.
- équipements sportifs (la salle de Tennis de Penne, le terrain de foot de Vaour, le terrain de rugby de Bournazel).
- équipements culturels (la médiathèque du Pays Cordais, le théâtre du Colombier, la médiathèque Noël Richard de Vaour).

6/ Cuisine Centrale de Fontbonne
- prise en charge de la restauration collective dans le cadre de la Cuisine Centrale de Fontbonne. Celle-ci pourra fournir des repas pour le compte de collectivités extérieures à son périmètre.

7/ Mise à disposition d'un agent d'entretien destiné aux petites communes n'ayant pas d'employé municipal.

8/ Réalisation de prestations de services ou d'opérations sous mandat.

La Communauté de Communes peut confier par convention la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à ses Communes membres.
De la même manière, les Communes membres de la Communauté peuvent confier par convention la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions.

CESSIONS DE COMPÉTENCES

Le projet de fusion des deux communautés de Communes du Causse Nord Ouest et du Pays Cordais a permis de discuter au cours du dernier trimestre 2012 sur les nouvelles compétences dont la **Communauté de Communes du Pays Cordais et des Causses (4C)** aurait la charge.

Ainsi, le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) est dissous : le fonctionnement et l'investissement concernant toutes les écoles du territoire (Penne, Vaour, Cordes, Mihars) seront pris en charge par la nouvelle Communauté de Communes.

Il en va de même pour le SPANC (Service Public pour l'Assainissement Non Collectif), L'Office Intercommunal du Pays de Vaour et les Agences Postales de Penne et Milhars.

Le SICTOM (ramassage des ordures ménagères) est dissous. Cette compétence sera intégrée dans les compétences de la 4C. Cependant, pour l'année 2013, la Commune de Penne, qui ne faisait pas partie du SICTOM, continuera d'assurer la collecte des ordures ménagères sur Penne et Milhars.

Au total, ces transferts de compétences des communes vers la 4C, et en conséquence les charges financières, s'accompagneront pour les communes d'un transfert de fiscalité afférentes à ces compétences déléguées. Une commission dite « d'attribution de compensation financière » au sein de la 4C est chargée d'étudier à la loupe ces transferts compétences/charges.

SALLE MULTISPORTS DU CAUSSE DE MAGROU

En dépit des retards, devenus classiques, cette salle est en bonne voie de réalisation. Le terrassement et le coulage des plots de réception des fermes sont achevés.

Courant janvier, l'entreprise de charpente lamellé-collé doit monter la structure, puis poser la couverture et le bardage. Nous sommes en train de finaliser un appel d'offre pour les travaux d'éclairage de cette future salle qui devrait être terminée pour le mois de mai prochain, si tout va bien…

PROJET DES MAISONS PARTAGÉES AL PAÏS ENSEMBLE : SUITE ET FIN….ENFIN PRESQUE !

Le projet de rénovation (à Penne) et de construction (à Milhars) de maison pouvant accueillir 4 personnes âgées autonomes est toujours d'actualité. Les financements publics sont maintenant acquis, un passage chez le notaire va être finalisé en février (pour les baux emphytéotiques) et les architectes pensent pouvoir commencer les travaux en Mai-Juin, 2013 bien sur !

Nous partons sur la base d'une année de travaux et -restons optimiste- pouvons espérer une ouverture à l'été 2014.

Nous entendons déjà les critiques sur la longueur de la mise en place de ce projet et en guise d'exemple (et aucunement pour nous défendre) nous prendrons la commune de Tanus. Mme Azam, maire de son village, et son conseil municipal ont décidé en 2006 de monter un projet d'accueillants familiaux pour personnes âgées dans une ancienne école qui appartenait à la commune et située en plein cœur de celle-ci. Ce projet a également mis 6 ans à se monter mais est aujourd'hui ouvert (infos et photos sur le site du Pays de l'Albigeois et des Bastides). L'engagement de l'État, de la Région et du Conseil Général ralentit les démarches mais permet, tout simplement, au projet de voir le jour (plus de 40% de subvention).

C'Vital (association locale qui s'occupe des personnes âgées et handicapées vivant à domicile) porte toujours le projet en partenariat étroit avec la communauté de communes (maintenant la 4 C).

Nous communiquerons plus longuement et certainement par l'intermédiaire de réunions publiques quand les travaux seront un peu avancés. Tous les renseignements sont néanmoins à votre portée en contactant Florence de C'Vital au 05.63.56.11.44. Pour nos aînés intéressés sachez que nous acceptons d'ores et déjà les candidatures.

Merci pour votre soutien et votre patience…. Nous ne manquerons pas de vous narrer la suite dans notre prochaine Gazette.

Nous vous souhaitons à tous nos voeux de BONNE ANNEE 2013 et de REUSSITE et de BONHEUR